Die, le 01/04/2026

RESUME PUBLIC FFL 2026

Depuis 2019, la société Nateva s'est engagée dans une démarche de filières équitables en partenariat avec une trentaine d'agriculteurs français.

Plusieurs plantes aromatiques et médicinales sont concernées comme la mauve, le bleuet, la lavande fine et le lavandin. La diversité des cultures reflète la diversité des agriculteurs producteurs et des territoires investis.

Ces producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont tous certifiés en Agriculture Biologique. NATEVA est engagée à leurs côtés dans une démarche de confiance, basée sur la transparence. Cette transparence s'inscrit à la fois dans le calcul des prix de revient agricoles et industriels, ainsi que dans celui des prix du marché. L'objectif est de garantir un débouché stable et durable pour les agriculteurs, et un approvisionnement stable et durable pour les clients.

La démarche équitable génère une prime FFL annuelle, généralement attribuée à des projets collectifs en lien ou non avec l'agriculture. Pour les filières Afrique la prime FFL est utilisée pour la construction d'écoles, la mise en place de système d'irrigation … les producteurs étant regroupés en coopératives.

En France la démarche collective a été plus lente à se mettre en place car les agriculteurs sont éloignés les uns des autres et travaillent de manière individuelle.

C'est pourquoi il a été décidé, à titre dérogatoire, d'attribuer cette prime équitable de manière individuelle à chacun des agriculteurs, sur le modèle d'une prime d'intéressement versée aux salariés d'une entreprise. Chacun des bénéficiaires s'est engagé à utiliser cette somme pour le développement de son exploitation agricole. Et faire face aux enjeux climatiques, qui imposent de réfléchir aux nouveaux modèles agricoles de demain.

Cependant, l'année 2026 doit marquer un changement dans notre approche FFL en France qui va désormais s'appuyer sur les éléments suivants :

- Des engagements passés avec des agriculteurs de 4 régions en France à savoir le Vercors (Provence), la Limagne (Auvergne), l'Anjou et l'Occitanie-Lauragais
- Tous les agriculteurs en contrat avec NATEVA à compter des semis de septembre 2026 seront adhérents à l'association FFL « Les essentiels de NATEVA »
- Cette association composée d'un représentant de chaque région agricole collectera le Fonds de développement FFL pour une utilisation en essais et développements agronomiques en PPAM

La démarche FFL deviendra, de ce fait, la pierre angulaire de notre approche filières de production.

530 Route de Ponet - 26150 DIE - FRANCE
Tél. : + 33 (0)4 75 21 05 64 - contact@nateva.fr - www.nateva.fr